



Method, le 15 mai 2017

**MUNICIPALITÉ
de
1438 MATHOD**

Case postale 52

Tél. 024 459 18 12

Fax 024 459 24 64

www.mathod.ch

Au Conseil Général

Du 12/06/2017

Préavis municipal N° 16

Demande de crédit de CHF 200'000.-- pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement de la Route d'Orbe (ilot central après le Pont)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Buts du projet

Faisant partie du concept de réaménagement de la traversée du village et des espaces publics, le réaménagement de la Route d'Orbe vise à :

- aménager un ilot central après le nouveau Pont du Mujon, permettant de sécuriser une traversée piétonne, modérer le trafic en créant une légère déviation des véhicules en direction du centre du village.
- intégrer des éléments verticaux (arbres) et d'aménagements routiers (bordures franchissables, ilot central) afin de donner un caractère plus villageois et convivial à cet axe, dans le même esprit que ce qui a été réalisé au carrefour du Bras d'Or.

2. Devis général des travaux

Le devis général des travaux est basé sur l'appel d'offres réalisé auprès d'entreprises de génie civil en mars 2016. Le récapitulatif du devis, joint en annexe, se monte à **CHF 185'000.-- TTC**. Cependant par prudence et afin de faire face à d'éventuels imprévus, la Municipalité demande un crédit de **CHF 200'000.--**.

2.1 Subventions cantonales

Dès 2014, le moratoire sur le subventionnement des routes cantonales en traversée de localité prévu à l'art. 56 de la loi sur les routes (LROU) a été levé et des subventions cantonales sont à nouveau octroyées pour l'entretien des routes et des ouvrages d'art. Le taux de subventionnement dépend du type de travaux, du nombre de véhicules par jour et de la capacité financière de la commune.

Pour Method, ce taux sera fixé lors de l'octroi de la décision du Département des infrastructures pour les travaux de renforcement, reconstruction, d'aménagement et de correction.

Le montant exact de la subvention cantonale sera connu après validation du dossier par le Conseil d'Etat.

2.2 Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer, par le biais de la péréquation directe, une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et des transports. Le montant récupéré équivaut à environ 70 % (taux 2016) des dépenses thématiques qui dépassent 8 points d'impôts communaux. Les dépenses d'investissement entrant dans le périmètre des dépenses thématiques sont intégrées à raison de 1/15^{ème} par année de l'investissement présent au bilan.

3. Incidences financières

3.1 Investissement

Le montant total des travaux se monte à CHF 200'000.-- TTC, avant déduction des subventions cantonales.

3.2 Plan des Investissements

Cet investissement figure au plan des investissements et sera comptabilisé sur le compte no 430.501.00 « Investissement Traversée du village » et sera porté au compte du bilan no 9141.04 « Réfection des routes du village » Il sera amorti sur 20 ans.

3.3 Gestion du coût des travaux

Le coût de ces travaux sera financé par un emprunt de CHF 200'000.-- aux meilleures conditions du moment ou par nos liquidités courantes si celles-ci sont suffisantes au moment venu. Au niveau comptable, un amortissement annuel avant subvention d'environ CHF 10'000.00 sera comptabilisé au compte de fonctionnement respectif. En cas de recours à l'emprunt, un intérêt d'environ CHF 2'200.00 sera également imputé sur le compte de fonctionnement approprié.

4. Conclusions

Ces travaux, complémentaires aux travaux de réfection du Pont du Mujon, permettront de créer un cheminement piétonnier sécurisé entre la Route d'Orbe et la zone du Pommeret ainsi qu'en direction de la rue des Champs-du-Pont. L'îlot central aura également un effet modérateur sur le trafic afin d'induire des vitesses réduites suite à l'élargissement du Pont du Mujon.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

- vu le préavis municipal n° 16
- entendu le rapport de la commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 : Un crédit de CHF 200'000.-- est accordé pour les travaux de réalisation de l'étape 1 du réaménagement de la Route d'Orbe (îlot central après le Pont).

Article 2 : La Municipalité est autorisée à emprunter la somme de CHF 200'000.-- aux meilleures conditions du moment ou à utiliser la trésorerie courante pour financer ces travaux

Article 3 : La dépense nette sera imputée sur le compte no 430.501.00 « Investissement Traversée du village » et portée au compte du bilan no 9141.04 « Réfection des routes du village » Il sera amorti sur 20 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
E. Piquet

La Secrétaire
C. Gaillard

